

Nature de l'acte : 6.1

N° 2025 03 398

Mis en ligne le ...28.03.25...

**ARRÊTÉ PORTANT DISPOSITIONS RELATIVES À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, PLACE  
MARCADAL, LE 12 AVRIL 2025**

**Le Maire de la Ville de Lourdes,**

**Vu** les articles L2122-18, L 2212.1, L 2212.2, L 2212.5, L 2213.1 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L 2122-1 et suivants, L 2125-5 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le Code Pénal ;

**Vu** la programmation événementielle de la Ville de Lourdes pour le mois d'avril 2025 et plus précisément le Choco Rallye organisé le samedi 12 avril sur la place Marcadal.

**Considérant** qu'à l'occasion de cette manifestation il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public pour prévenir les accidents et garantir le bon déroulement des animations prévues.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> - Autorisation**

Le samedi 12 avril 2025 à compter **de 09h00 et jusqu'à 19h00**, un emplacement de 15m<sup>2</sup> sur la partie Sud de la Place Marcadal est réservé à l'installation d'un barnum lié à l'animation dénommée « Choco Rallye 2025 »

**ARTICLE 2 - Installation**

Le barnum sera mis en place/enlevé par les services municipaux.

**ARTICLE 3 - Sanctions**

Tout contrevenant à cette réservation sera poursuivi conformément aux textes en vigueur.

**ARTICLE 4 - Publication**

Le présent arrêté est publié électroniquement sur le site de la Ville de Lourdes, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 - Recours**

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Lourdes, le 28.03.25



Pour le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe ERNANDEZ', written over a horizontal line.

**Philippe ERNANDEZ**  
**1<sup>er</sup> Adjoint délégué**

Notifié le .....

- Par courrier recommandé envoyé le .....
- Par remise en main propre
- Par mail envoyé le .....

Je soussigné(e).....

Signature : .....

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU  
Cours Lyautey - 64000 PAU

dans un délai de deux mois.